

# RELAIS PETITE ENFANCE INFOS

LE JOURNAL D'INFORMATION DU RPE DE LA CC2VV



## *Le réveil des animaux*

*Une hirondelle déplie ses ailes,  
Dame l'abeille se réveille,  
Et cherche à faire un pot de miel,  
Sur les boutons de l'amandier,  
Une coccinelle repeint ses points !  
Oh ! Que le noir lui va bien !  
Un petit loir secoue ses fesses,  
Lisse ses poils puis les redresse,  
Où est donc le coucou ?  
Des têtards dans la mare,  
Font la ronde avec les poissons,  
Une libellule comme une virgule,  
Glisse jusqu'au premier soleil,  
Et pour faire le cerf-volant,  
Un papillon cherche le vent,  
Un hérisson sort de son trou,  
Son nez en pointe et ses trois choux,  
On n'attend plus que le coucou !*

MARCEL ZARAGOVA

## BONJOUR !

PAR ISABELLE KOMIANC - DIRECTRICE

Voici le printemps et le temps de se retrouver pour diverses actions avec le Relais Petite Enfance.

Les animations reprennent sur inscription suivant le calendrier que vous trouverez dans le journal.

Le RPE vous propose des temps d'analyse de la pratique (en présentiel et distanciel) pour rencontrer et échanger entre professionnels sur des situations qui vous posent question.

Le RPE vous propose également quatre formations continues pour développer vos compétences durant lesquelles vous êtes rémunérées et défrayées de vos frais de repas et de déplacement si besoin.

Le RPE peut vous accompagner pour vous inscrire sur le site [monenfant.fr](http://monenfant.fr).

Je vous rappelle que le Padlet est à votre disposition pour obtenir toutes les informations actualisées liées au Covid et aux formations continues.

Le lien étant : <https://padlet.com/ramdepma/cc2v>  
A très bientôt au relais !



# La diversification alimentaire menée par l'enfant DME : qu'est-ce que c'est ?

## La DME, qu'est-ce que c'est ?

Le principe est de faire découvrir à l'enfant une manière saine et solide qui lui soit agréable (trop d'enfants développent des blocages alimentaires qui mènent à des situations de conflit, de forçage), amusante et sans danger.

**Votre pédiatre vous dira si votre enfant est prêt pour la démarrer (entre 6 et 8 mois). En particulier dès qu'il commence à se tenir assis avec appui par lui-même.**

**Si il se penche en avant c'est qu'il n'est pas prêt à commencer la DME.**

**Pas avant 6 mois, quand l'enfant commence à tenir assis avec appui, calé dans sa chaise haute ou en chaise évolutive. Parler-en avec votre pédiatre.**

L'idée est donc d'introduire une alimentation solide plus précocement que d'habitude (excellent pour le développement des mâchoires et la sortie des dents). En complément du lait. L'enfant devra alors se saisir du ou des morceaux par lui-même (**de la taille de son poing fermé**), à son rythme (pastèque, poire, fromage hollandais...).

Voilà pourquoi on parle de pleine conscience. Peu importe qu'il en mette partout, le sol de votre cuisine en a vu d'autres. Cela nécessite plus de temps. Cette étape de la diversification est essentielle et impactera positivement sa vie future, il n'est qu'à voir les troubles alimentaires chez l'adulte (obésité, dégoût pour certains aliments..).

## Développement du goût et découverte

Vers 6 mois, un enfant ne termine plus forcément les biberons, ou peut parfois repousser le sein. Les poussées dentaires y sont certes pour quelque chose. Mais il a besoin de mordre davantage, de mastiquer, de mâcher. C'est la raison pour laquelle, plutôt que de commencer par des purées données à la cuiller, vous pouvez lui présenter de la nourriture solide coupée en morceaux aussi gros, voire plus gros que son propre poing. Il sait désormais la tenir et la mener vers sa bouche de manière naturelle, et sucera, rongera, rognera, même s'il n'a pas de dents. Il va chercher à vous imiter, il ne le fera peut-être pas tout de suite, mais il découvrira le goût, la structure de ce que vous lui donnez pour sa plus grande joie. Cela prendra des jours ou des semaines, il en mettra un peu partout, mais le bénéfice est considérable: appropriation, découverte, choix, rythme, imitation (il voudra faire comme vous), partage, amusement, apprentissage de la mastication, bonne coordination de la déglutition, palette innombrable des aliments, etc. S'il ne prend pas beaucoup au début, pas de problème, vous complétez le repas avec son lait habituel.

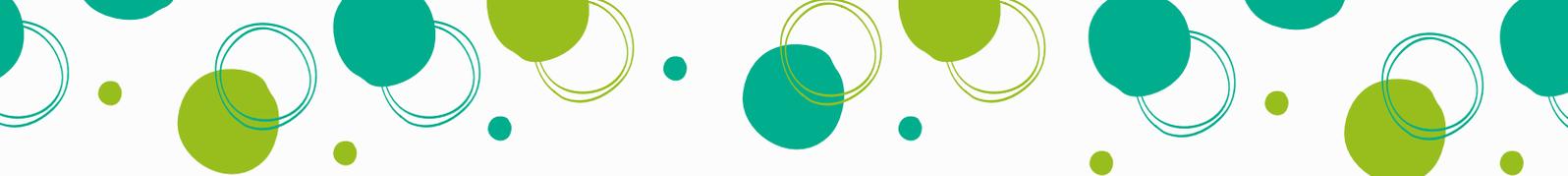
Donnez-lui le temps de découvrir, ne cherchez pas à faire trop vite, soyez imaginatifs.

## La DME, est-ce plus facile si mon enfant est allaité ?

Boire au biberon demande moins d'efforts aux mâchoires et aux muscles de la bouche par rapport au sein. Ceux-ci sont donc un peu moins développés, mais cela n'empêche pas d'utiliser cette méthode pour les nourrissons non allaités.

## Les petits pots peuvent attendre

Ainsi votre enfant va prendre en bouche, observer l'aliment, le tourner dans tous les sens, trouver la manière de mettre en petits morceaux la nourriture, apprendre à avaler et à digérer. Voilà une méthode qui sera nettement plus efficace chez lui que de se voir proposer du tout moulu à la cuiller, de manière stéréotypée avec exhausteurs de goût. La cuiller, c'est certes plus rapide. Mais avec la DME, votre enfant se responsabilisera plus tôt, il développera son amour-propre de manière équilibrée, il prendra la main sur les couleurs, les odeurs, les goûts, il se servira de ses mains, sera plus débrouillard et plus habile. Rien n'empêche d'utiliser les deux méthodes selon ses aptitudes et ses désirs.



## Risque de fausse route ?

Vous ne laissez jamais votre enfant seul lors d'un repas. Mordre dans un morceau de pastèque mure ou de chou-fleur se fera devant vos yeux. Un enfant de moins de 1 an a un fort réflexe de nausée qui se situe dans la partie antérieure de sa bouche. Et peu à peu, à force de s'entraîner, ce réflexe se déplace vers l'arrière. Il évite à l'enfant de faire une fausse route. Il régurgitera vite s'il a pris un morceau trop gros. Les premières fois, il sera surpris de se retrouver avec un morceau dans la bouche : il vous regardera, vous le rassurez, s'il le faut, vous enlevez une partie de sa bouche, en lui expliquant ce que vous faites. Il va poursuivre. Vérifiez avant de le faire dormir qu'un morceau ne reste pas logé entre sa joue et sa gencive. Évitez bien sûr les aliments petits de type petits pois ou grains de maïs.

## Les règles à respecter pour la DME

- c'est le pédiatre qui vous donnera le feu vert en fonction des acquisitions posturales de votre nourrisson.
  - c'est toujours vous qui faites, jamais la crèche, ni les grands parents (au début en tous les cas)
- à faire au calme: évitez qu'il y ait un autre enfant qui tourne autour de la table: soyez seul(e) avec votre enfant pour démarrer
  - évitez de faire dans une ambiance bruyante
    - expliquez lui ce que vous faites
- ne cherchez pas à lui mettre dans la bouche, c'est lui qui prend, se sert, approche de sa bouche (il analyse avec ses yeux) et met en bouche.
  - prenez votre repas en même temps que lui et prenez votre temps
  - de temps à autre, chipez lui un morceau dans son assiette et mangez le, calmement après lui avoir demandé la permission,(ça lui fait comprendre que c'est à lui, excellent pour son autonomisation et sa socialisation: ainsi il vous imitera
  - après les légumes, vous poursuivrez avec les fruits de saison
- ne vous posez pas la question de savoir s'il a eu assez: il vous le dira. S'il le faut, vous complétez avec un laitage ou le sein.
  - faites à son rythme; certains bébés n'aiment pas la DME (environ 15%).
    - commencez quand vous êtes prêts, soit à midi soit le soir.
  - il se peut très bien qu'il fasse partie de 85% d'enfants qui adoptent très vite la DME. Rien n'empêche alors qu'il poursuive par la suite à la crèche, à voir avec la structure.

## Les avantages de la DME

- il va découvrir les goûts et les saveurs séparément
- il apprend à mastiquer plus tôt (un nourrisson commence à mastiquer à 6 mois)
- ceci va favoriser un meilleur développement de son palais, en largeur et en profondeur: ainsi il aura nettement moins besoin de travaux orthodontistes (bagues, tractions) quand il sera plus grand ou à la préadolescence.
  - meilleur apprentissage du langage
  - meilleure respiration nasale
- il fera moins de refus alimentaire à 2/3 ans, moins de néophobie alimentaire.
  - il est pro actif, se sent valorisé sur le choix des aliments
- vous serez moins dépendants des industries de l'agro alimentaire (purées et compotes toutes faites).
  - moins de risque de surcharge pondérale plus tard grâce à l'apprentissage précoce de la satiété.

**Source : Site Magic Maman**



# La respiration câlin



Il s'agira d'inviter l'enfant à s'offrir un câlin en se prenant dans ses propres bras. Cette méthode peut s'avérer profitable si l'enfant est seul et a besoin de s'apaiser. La dernière étape est cependant un câlin mutuel si possible !

## Voici le texte de présentation pour l'enfant :

Assieds-toi en position confortable.

Place tes mains sur ton cœur ou croise les bras pour te prendre dans les bras ; tu vas t'offrir un câlin à toi-même.

Pas besoin de redresser le dos, tu peux te laisser aller et te détendre dans tes bras.

Imagine que tu es ton (ta) meilleur(e) ami(e).

Comment fait-il dans tes bras ? Chaud, tiède ?

Est-ce confortable ? Utilise ton attention pour retrouver ta respiration;

Où est-elle en cet instant ? La sens-tu dans ton ventre ou plus vers la poitrine ou peut-être dans le dos ?

Si tu as envie de soupirer ou de bâiller ; laisse venir le soupir ou le bâillement. Reste avec ta respiration et dans tes bras quelques instants. Ça respire, ça respire. Tes bras se soulèvent légèrement quand tu inspires et redescendent quand tu expires. Est-ce qu'il fait un peu plus chaud dans tes bras, tout contre ton cœur ? Tu peux aussi rentrer un peu ta tête, ton nez dans tes bras. Tu te câlines et t'envoies plein de tendresse. Ferme les yeux quelques instants.

**Faites-vous ensuite un câlin réciproque : j'offre et je reçois un câlin, je respire dans les bras de l'autre.**

# Livret des aides possibles par l'IRCEM

• ACTION SOCIALE • IRCEM RETRAITE • ACTION SOCIALE • IRCEM PREVOYANCE • ACTION SOCIALE •



SANTÉ  
EMPLOI  
HANDICAP  
ÉDUCATION  
FAMILLE  
HABITAT

**VOUS VIVEZ  
UNE SITUATION DIFFICILE ?**

L'Action sociale du Groupe IRCEM soutient :

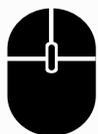
- les Salariés du Particulier Employeur,
- les Assistantes Maternelles du Particulier Employeur.

**IRCEM** GROUPE afac

• ACTION SOCIALE • IRCEM RETRAITE • ACTION SOCIALE • IRCEM PREVOYANCE • ACTION SOCIALE •  
• IRCEM BRANCHE PROFESSIONNELLE DES ASSISTANTES MATERNELLES • IRCEM BRANCHE PROFESSIONNELLE DES SALARIÉS DU PARTICULIER EMPLOYEUR •



Réalisez votre diagnostic d'aide sociale en ligne sur [www.ircem.com](http://www.ircem.com)



**Connectez-vous ?** Remplissez votre demande d'aide en ligne sur [www.ircem.com](http://www.ircem.com)



**Appelez-nous ?** Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00. Dites "Social" puis "Aide" au 0 980 980 990



**Ecrivez-nous ?** Service Social de l'IRCEM Retraite  
261, Avenue des Nations-Unies - 59672 Roubaix Cedex 1  
Envoyez-nous un courriel à [info@ircem.com](mailto:info@ircem.com)

# Les indemnités d'entretien

Seul le salaire minimum défini par l'art. D.423-9 du code de l'Action Sociale et des Familles est indexé sur le SMIC et revalorisé. Si le salaire de l'assistante maternelle est supérieur à ce montant, l'employeur n'a aucune obligation de revalorisation.

L'augmentation de 0,99 % permet au SMIC de passer de 10,48 € à **10,57 € brut** par heure, une hausse qui correspond à la seule revalorisation imposée par la loi. Le taux de rémunération horaire minimal **des assistantes maternelles employées par des particuliers** passe de :

☞ **2,95 € à 2,97 € brut par heure d'accueil (0,376 X SMIC)**  
**soit 2,32 € net**

*Tout accord relatif à la rémunération (taux horaire, période et taux d'augmentation, indemnités,...) doit être précisé au contrat de travail ou faire l'objet d'un avenant daté et signé des deux parties.*

Les indemnités d'entretien	
Jusqu'à 7h02 ou moins	A partir de 7h02 et plus
2,65€ <i>(Convention collective)</i>	0,376 X de l'heure 0,376 € par heure <i>(Code de l'action sociale et des familles)</i>
<i>Principe de faveur : on retient ce qui est plus favorable au salarié. L'indemnité ne peut être inférieur à 2,65 € par journée</i>	
<i>Un simulateur permet de faire le calcul :</i> <a href="https://www.servicepublic.fr/simulateur/calcul/IndemniteEntretienAssistanteMaternelle">https://www.servicepublic.fr/simulateur/calcul/IndemniteEntretienAssistanteMaternelle</a>	

## Allocation de formation continue hors temps de travail :

☞ 4,58 € / heure

## Montant indemnité de repas lors des formations :

☞ 11 €

# "Allo, parents en crise ?"

## Ecouter- Echanger - Accompagner familles et professionnels

« Ma fille de 17 ans passe des heures sur son portable et ne partage plus rien en famille.  
Comment réagir ? »

« J'ai empêché mon fils de 15 ans de sortir ce week-end. Il a tout cassé dans sa chambre.  
Que dois-je faire ? »

« Ma fille de 7 ans me parle beaucoup de la mort. Est-ce normal ? »

« Mon beau-fils de 21 ans ne fait rien de ses journées et devient un vrai tyran à la maison.  
Nous n'en pouvons plus ! »

« Mon fils et ma belle-fille m'empêchent de voir mes petit-enfants. Quels sont mes droits ? »



**ALLO, PARENTS EN CRISE**



### **PARENTS, JEUNES ET PROFESSIONNELS : BESOIN DE PARLER ?**

**Appelez nos psychologues et professionnels de la parentalité**

Du lundi au vendredi : 10h-13h et 14h-20h

Le samedi : 10h-13h

**Appel anonyme et gratuit**



Avec le soutien de



# Des formations continues, oui mais à quelles dates ?

**16 AVRIL ET 14  
MAI 2022**

Comprendre et mieux  
accompagner les  
nouvelles connaissances  
du cerveau



L'Isle-sur-le-Doubs

**11 ET 25 JUIN  
2022**

Approches  
pédagogiques plurielles :  
penser ses pratiques  
autrement



L'Isle-sur-le-Doubs

**1 ET 8 OCTOBRE  
2022**

SST  
En partenariat avec le  
RPE Doubs Baumois



L'Isle-sur-le-Doubs  
Baume-les-Dames

**3 ET 17  
DECEMBRE 2022**

Intégrer des pratiques  
professionnelles  
respectueuses de  
l'environnement



L'Isle-sur-le-Doubs

Le Relais Petite Enfance reste à votre disposition pour vous accompagner dans la constitution du dossier.

## **Ce qu'il faut retenir sur le droit à la formation continue :**

La formation continue est un droit accessible à tous et est gratuite.

La formation peut aussi se dérouler en dehors du temps de travail. Lorsque que c'est le cas, l'assistant ou l'assistante maternel perçoit une allocation en plus de son salaire habituel.

Le coût de la formation est payé par un organisme spécifique : Agefos-PME.

Pour plus d'information je vous invite à me contacter [rpe@cc2vw.fr](mailto:rpe@cc2vw.fr)

Le nouveau catalogue est à votre disposition en libre service au relais.

Vous pouvez également consulter le site : <https://www.iperia.eu/>.

## **Retour d'assistantes maternelles ayant été en formation :**

Pour Christelle, la formation lui a permis d'apprendre de nouvelles choses ou mettre à niveau ses acquis. Elle a pu choisir le thème de sa formation et changer de relais pour choisir une formation plus précise et rencontrer davantage de monde afin de voir et discuter avec des adultes ; cela lui a permis de changer que de parler avec des enfants. Le fait de recevoir les indemnités évite les impayés et la rémunération est meilleure à l'heure selon elle. De plus, la formation lui a permis de se faire un bon restaurant à la pause du midi.

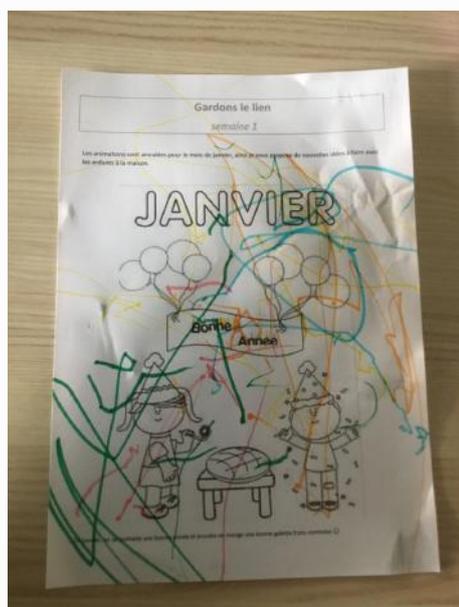
Pour Myriam, la formation est d'abord une chance d'être professionnelle et reconnue. Cela lui a permis également d'acquérir de nouvelles connaissances et partager ses expériences avec d'autres assistantes maternelles. Les journées passées en formation ont toujours été très positives pour sa profession.

# Gardons le lien !

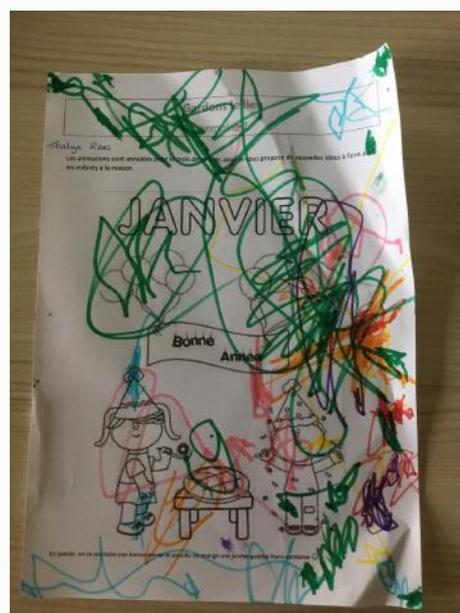
Les animations ont été annulées ce mois de janvier mais nous avons gardé le lien à l'aide du livret d'activité. Merci pour ces jolis productions !



**Productions de Guilia, Alessio, Marceau, Malo et Lucien gardés par Valérie**



**Production de Malo gardé par Marie-Christine**



**Production de Thalya gardée par Marie-Christine**

# Calendrier animation

## Mars-Avril

*avec le Relais  
Petite  
Enfance*

**3 Mars :**

Eveil musical, salle  
au-dessus de la  
médiathèque de  
l'Isle-sur-le-Doubs  
9h30-10h30

**4 Mars :**

Le Temps des  
Histoires, RPE de  
l'Isle-sur-le-Doubs  
9h30-10h30

**11 Mars :**

Yoga bébé, salle  
au-dessus de la  
médiathèque de  
l'Isle-sur-le-Doubs  
9h30-10h30

**18 Mars :**

Animation, RPE de  
l'Isle-sur-le-Doubs  
9h00-10h30

**25 Mars :**

Yoga bébé, salle  
au-dessus de la  
médiathèque de  
l'Isle-sur-le-Doubs  
9h30-10h30

**31 Mars :**

Animation  
Rougemont, salle  
de l'Houtau à  
Rougemont  
9h30-11h

**1 Avril :**

Yoga bébé, salle  
au-dessus  
de la médiathèque  
de l'Isle-sur-le-  
Doubs  
9h30-10h30

**7 Avril :**

Eveil musical, salle  
au-dessus de la  
médiathèque de  
l'Isle-sur-le-Doubs  
9h30-10h30

**14 Avril :**

Animation  
Rougemont, salle  
de l'Houtau à  
Rougemont  
9h30-11h

**15 Avril :**

Yoga bébé, salle  
au-dessus  
de la médiathèque  
de l'Isle-sur-le-  
Doubs  
9h30-10h30

## ADRESSES ET NUMÉROS UTILES

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DOUBS  
www.caf.fr 0820 25 25 30  
3 RUE L. BLUM 25216 MONTBÉLIARD  
2 RUE D. PAPIN 25000 BESANÇON

URSSAF  
MONTBÉLIARD/BELFORT  
12 RUE STROLTZ 90020 BELFORT CEDEX  
0 820 39 59 09  
www.belfort.urssaf.fr  
URSSAF  
2 RUE D. PAPIN 25037 BESANÇON CEDEX  
0 820 39 52 21  
www.urssaf.fr

CENTRE PAJEMPLOI  
43013 LE PUY-EN-VELAY  
0 820 00 72 53  
www.pajemploi.urssaf.fr

IRCEM (RETRAITE, PRÉVOYANCE, DIF...)  
0 980 980 990  
www.ircem.com

PÔLE EMPLOI  
www.pole-emploi.fr  
MONTBÉLIARD  
SERVICE EMPLOYEUR 0 826 08 08 90  
ACCUEIL ALLOCATAIRE 39 49  
BESANÇON  
ACCUEIL ALLOCATAIRE 39 49  
SERVICE EMPLOYEUR 0 826 08 08 25

DREETS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE : 03 63 01 70 00

RELAIS PETITE ENFANCE  
INTERCOMMUNAL  
23 Quai du Canal  
25250 L'Isle-sur-le-Doubs  
06.71.95.64.78  
rpe@cc2vv.fr

Adresse postale :  
CC2VV- Service RPE  
11 Rue de la Fontaine  
25340 Pays-de-Clerval

### Permanences : accueil sans rendez-vous ou par téléphone :

Mardi \* 8h/10h Mairie MONTENOIS  
\* 13h30/15h30 : - 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> ème CMS CLERVAL **uniquement sur rendez-vous**  
14h/16h : - 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> è Pôle de proximité-ROUGEMONT

Mercredi : 8h30/11h30 → Relais L'Isle-sur-le-Doubs

Vendredi : 13h30/16h30 → Relais L'Isle-sur-le-Doubs **uniquement sur rendez-vous**

Le relais est un service gratuit géré par la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes .  
Il fonctionne grâce au soutien financier de la CAF, du Conseil Départemental du Doubs et des  
communes partenaires.

Communauté  
**2 vallées  
vertes**  
de Communes

**Doubs**  
le Département

